

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

ARRETE N° AR_2025-050

Monsieur le Maire de la Commune de CUNAC (Tarn)

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le Code des Communes et notamment les articles L 131.2 à L 131.4,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU le mail en date du 27 juillet 2025 d'un particulier sollicitant une autorisation pour effectuer des travaux de rénovation de la toiture sur sa propriété située au 1 chemin de Saint-Eloi à Cunac. Il installera un échafaudage pour effectuer ces travaux (une partie de celui-ci empiètera sur le domaine public (route des Templiers-chemin de Saint-Eloi),

Considérant que les équipements occuperont temporairement le domaine public au niveau de cette propriété,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

A R R Ê T E

Article 1 : du lundi 04 août au samedi 04 octobre 2025, les propriétaires sont autorisés à installer un échafaudage devant la propriété située au 1 chemin de Saint-Eloi.

Article 2 : Il est demandé aux propriétaires de la propriété située au 1 chemin de Saint-Eloi de faire le nécessaire pour prendre toutes les mesures de sécurité et signalisation concernant ce chantier.

Article 3 : Cette décision sera portée à la connaissance par voie d'affichage à proximité du chantier et dans la Commune.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Cunac, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Villefranche d'Albigeois, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUNAC, le 01 août 2025



Le Maire
Marc VENZAL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marc Venzal", is written over a blue circular stamp or mark.